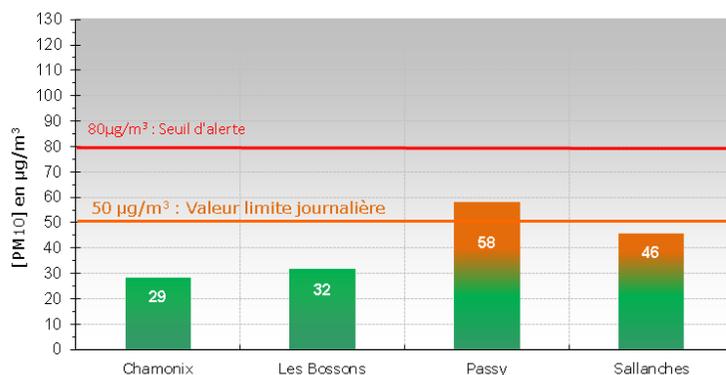


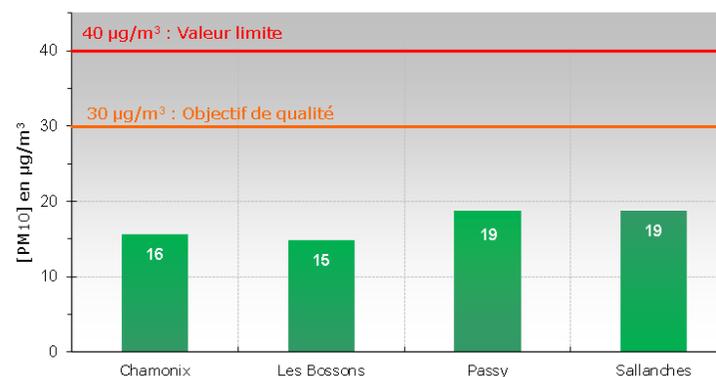
Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)

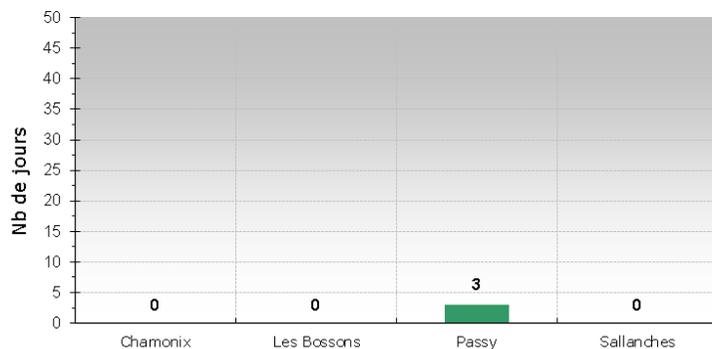
PM10 : Maximum journalier au cours du mois



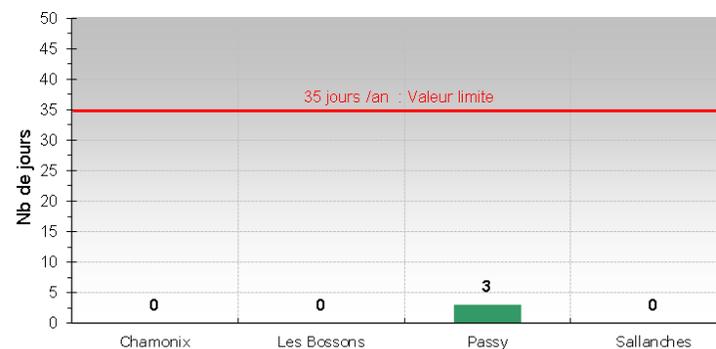
PM10 : Moyenne annuelle sur les 12 derniers mois



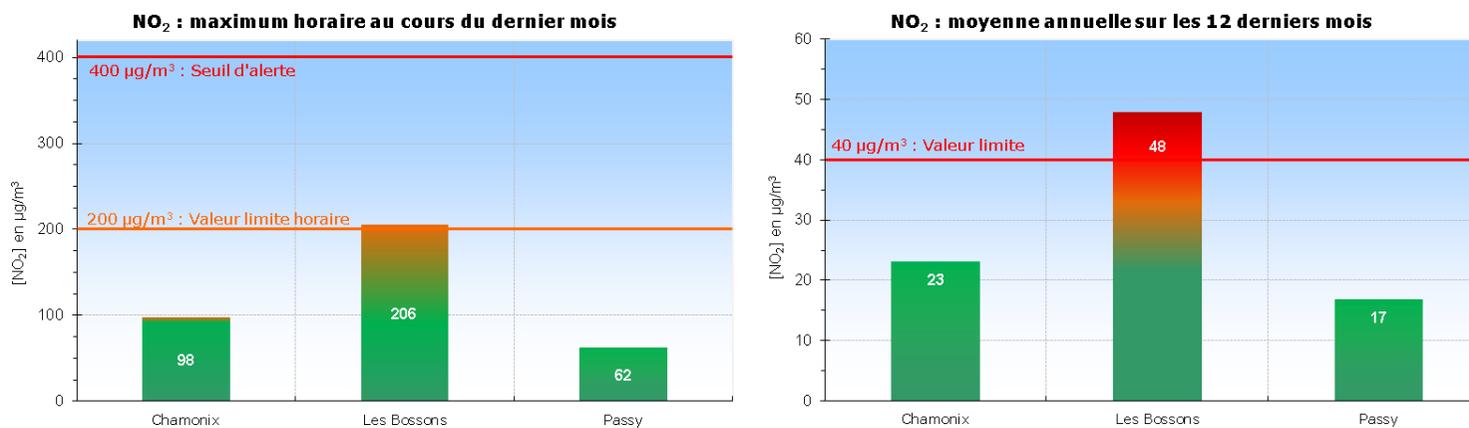
PM10 : nb de jours ayant atteint le seuil de la valeur limite (50 µg/m³) au cours du mois



PM10 : nb de jours ayant atteint le seuil de la valeur limite (50 µg/m³) depuis début 2018



Dioxyde d'azote (NO₂)



La douceur exceptionnelle des températures associée à la succession de passages perturbés a eu une incidence bénéfique sur la qualité de l'air. Le caractère régulier et excédentaire des précipitations a lessivé l'atmosphère limitant l'effet d'accumulation habituellement observé en période hivernale. La qualité de l'air s'est donc globalement améliorée au cours du mois de janvier sur le Pays du Mont Blanc.

Pour **les particules**, la situation a été modérée avec la baisse des émissions liées aux besoins de chauffage et les bonnes conditions de dispersion. 3 dépassements du seuil d'information et de recommandations (fixé à 50 µg/m³ en moyenne journalière) ont été enregistrés sur le site de Passy en basse vallée de l'Arve (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). En comparaison le mois de janvier 2017 plus rigoureux avait conduit à 15 jours de dépassement sur ce site.

Concernant **le dioxyde d'azote**, les maximums journaliers ont été pondérés dans une moindre mesure par le faible ensoleillement et les conditions de dispersion. En comparaison du mois de décembre 2017, ils ont évolué légèrement à la baisse en fond et à la hausse en proximité des axes de circulations. Ainsi sur le site de Bossons en proximité automobile, la limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an) a été dépassée 3 fois au cours du mois. Il reste le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).